Les niveaux vigipirate

https://www.education.gouv.fr/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere-de-l-education-9950

« Le Gouvernement a porté le plan Vigipirate au niveau URGENCE ATTENTAT sur l'ensemble du territoire, jeudi 29 octobre 2020.

Le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

- *l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;*
- *un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;*
- *l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;*
- *durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat intrusion"*

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. »

« Chaque collège ou lycée informe les familles des mesures prises pour sécuriser les établissements scolaires. »

Sécurité des collèges et des lycées : le guide des parents d'élèves

Lorsque vous entrez dans l'établissement, vous devez vous présenter à l'accueil afin que l'on puisse compléter le registre d'entrées, il en est de même lors de votre sortie.